Envoyé en préfecture le 06/04/2022 Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID: 069-216900647-20220404-CM2022\_23-DE

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

# COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022**

Le lundi 04 avril deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

<u>Membres présents à la séance</u>: Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Christian MEA; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; Valérie MIGNOT; José GARCIA; Kati BOUDIER; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Sylvie DIANI; Éric MOUNIER; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY RIGALDIES; Magalie VEYRIER.

<u>Membres absents</u>: Carmen SENTA-LOYS; Sandrine SALANEUVE; Mégane ROMAND; Alexandre MARZUCCHI; Jocelyn GABRY; Annick SOUCHON-MARTINET; Isabelle DESCHAMPS

<u>Pouvoirs</u>: Carmen SENTA-LOYS à Marie-Thérèse DARIER; Sandrine SALANEUVE à Serge DREVON; Mégane ROMAND à Yves RACHEDI; Jocelyn GABRY à Béatrice TRANCHAND; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Isabelle DESCHAMPS à Martine MOUTON;

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 27 <u>Nombre de membres présents</u> : 20 <u>Nombre de voix</u> : 26 <u>Non-</u>

participation au vote: 1

Date de Convocation: 29 mars 2022

**Secrétaire**: Béatrice TRANCHAND

### 2022-23 - TAUX D'IMPOSITION 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2331-3-1°;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1636 B sexies ;

Vu l'Etat 1259 pour l'année 2022;

Considérant qu'il n'est pas fait le choix de modifier les taux appliqués en 2021;

Après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 6 abstentions,

Article 1er: De fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 26,20 %

Envoyé en préfecture le 06/04/2022 Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID: 069-216900647-20220404-CM2022\_23-DE

## Article 2 : De fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 35,47 %

Pour extrait conforme,
Condrieu, le 04 avril 2022
Le Maire,
Philippe MARION

#### Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- 6 AVR. 2022

- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :

